

CONDITIONS GENERALES

Articles 1 – Application des conditions générales de ventes

Les présentes conditions de vente sont adressées ou remises à chaque client à sa demande. Toute commande implique de la part de chaque client l'adhésion entière et sans réserve aux dites conditions

Article 2 – Confirmation de commande, et règlement

Pour être ferme et définitive, la réservation sera effectuée par écrit ou par mail accompagnée d'un chèque d'acompte de 30% du devis TTC, qui viendra en déduction de la facture ultérieure. Un second règlement est demandé un mois avant qui sera proportionnelle au frais à engager de la réception, A J-10 nous fixerons le nombre définitif de personnes nous sera confirmé par écrit qui pourra éventuellement être supérieur avec notre accord. Un troisième acompte nous sera versé représentant 70% de la totalité du montant TTC de la réception, accompagné d'un chèque du solde qui ne sera débité qu'après la réception. En cas de retard de paiement, le montant de la facture sera augmenté des agios de banque calculés tous les 10 jours au taux de base majoré de 2 points.

Article 3 – Modification ou annulation de commande

La réservation n'est valable que pour la date, le lieu adéquat, le type de prestation et le nombre de personnes estimées, tout changement essentiel de l'un de ces éléments peut entraîner l'annulation par GELIN TRAITEUR de sa prestation. Toute annulation à l'initiative du client devra se faire par lettre AR avec accusé de réception, quelque en soit la raison, elle entrainera la perte d'acomptes versés. En cas d'annulation reçue moins 10 jours ouvrés avant la réception, le client devra régler la totalité du montant de la prestation, figurant au devis.

Toute modification de la commande devra être acceptée par GELIN TRAITEUR pour être valable.

Article 4 – Retard - Livraison

GELIN TRAITEUR ne pourra être tenu responsable des éventuels retards dus à toute raison indépendantes de sa volonté, tels que : interdictions officielles, pannes, embouteillages, accidents, intempéries, forces majeures, informations erronées données par le client, sinistre affectant ses infrastructures... Le client s'engage à être présent à l'heure convenue sur le lieu de réception, tout retard du client entraînant un retard sur le planning de la réception entrainera des heures supplémentaires facturées. Le lieu de livraison doit être entièrement accessible et carrossable pour un véhicule. En cas de terrain accidenté (jardins, chantiers, etc..) Si cela exige de la main d'œuvre, les heures supplémentaires seront facturées.

Article 5 – Fournitures de matériel

Sauf accord contraire, le matériel (vaisselle, linge, plâtrerie, verrerie) est fourni pour 24 heures consécutives. Les risques de perte, de casse, de dégradation ou de disparition de ce dernier ou des biens présent sur les lieux de la réception ne peuvent être couverts par l'assurance du traiteur et reste à la charge effective du client. Il en est de même pour les frais de remise en état des locaux. La perte et casse du matériel feront l'objet d'une facture complémentaire, après vérification par nos soins et ceux du loueur s'il y a lieu. **Le reste matériel prêté (exemple : verres, percolateur, plateau de fromages...) devra nous être restitué lundi avant 12h.**

Article 6 – Le service

Le service est assuré par nos soins sur un forfait. Au-delà du forfait des heures supplémentaires seront facturés au client. **Le tarif est de 32 € TTC par heure et par serveur et 35€ par Maître d'hôtel et cuisinier**, les trajets étant inclus. Sauf demande et accord de GELIN TRAITEUR notre personnel n'est pas formé pour la remise en état du lieu de réception, ménage et sanitaire.

Article 7 – Responsabilité

Les nouveaux textes communautaires régissant notre profession sous le contrôle de la DGSV(direction générale des services vétérinaires)et de la DGCCRF(répression des fraudes) nous obligent à détruire et jeter à l'issue de la réception tous les produits présentés aux consommateurs.

Étant tenue de respecter impérativement ces instructions, notre société dégage totalement sa responsabilité pour les risques encourus dans le cas ou nos clients conserveraient à leur initiative les produits restants.

Conditions particulières

Article 1 – Nappage : Toute détérioration de nappe fournie par nos soins fera l'objet d'une facturation complémentaire.

Article 2 – Installation des tables et des chaises

Sauf accord avec GELIN TRAITEUR et valorisé sur le devis, le personnel n'assure la mise en place des tables et des chaises, tant pour l'installation que la désinstallation de la salle

Contestation litiges : Les éventuelles réclamations concernant les denrées périssables doivent être signalées au plus tard dans les 6 heures suivant la réception des marchandises. Une fois ce terme dépassé, chaque livraison est considérée comme en accord avec la commande. Le client conservera les produits objet de la contestation pour permettre à GELIN TRAITEUR une vérification visuelle du bienfondé de la contestation. Toute contestation concernant la facturation ne pourra être prise en compte que dans un délai de 8 jours suivant la livraison et n'exonère en aucun cas le client du paiement intégral des sommes dues. Dans le cas ou la livraison ne pourrait se tenir, totalement ou partiellement de la part de GELIN TRAITEUR pour cause de force majeure, ce dernier ne saurait être engagé financièrement au-delà du montant de la prestation prévue et non fournie. Cette indemnisation ne pouvant être liées qu'au préjudice prouvé par le client. Les présentes conditions sont soumises au droit Français.Tous litiges se rapportant à l'interprétation ou à l'exécution des présentes conditions générales seront des compétences exclusives du Tribunal de Commerce de Grenoble. Cette clause s'applique même en référé demande incidente ou de pluralité de défendeurs et quels que soient le mode et les modalités de paiement.